

CHARTE DE BONNES PRATIQUES

ENGAGEMENT DES CENTRES DE RÉPARATION

ET DE REMPLACEMENT DE VITRAGES AUTOMOBILES

Les centres de réparation et de remplacement de vitrages automobiles signataires s'engagent à respecter des standards élevés en matière de transparence, de qualité et de responsabilité environnementale.

L'entreprise s'engage à :

Un service professionnel et sécurisé

Nous garantissons une intervention conforme aux normes du secteur et aux recommandations des constructeurs automobiles, incluant le remplacement des éléments nécessaires et le recalibrage des caméras si requis.

Favoriser la réparation avant le remplacement

Nous privilégions la réparation des vitrages lorsque cela est possible, afin de réduire l'impact environnemental et de préserver le pouvoir d'achat des Français.

Des prix justes et transparents

Nos tarifs sont établis en fonction des recommandations des constructeurs pour le prix des pièces et la durée des interventions (cf. annexe 1). Tout dépassement doit être justifié et validé par l'assureur couvrant le véhicule. L'assureur qui pourra accepter ou refuser sur la base de ces éléments la prise en charge du dépassement.

Des offres commerciales responsables

Nous proposons des offres promotionnelles en lien avec l'univers automobile et excluons celles qui concernent des produits sans rapport (consoles de jeux, matériel électronique, etc.). Tout ce qui ne relève pas du champ automobile est présupposé exclu.

Une garantie et une assurance solides

Nous assurons toutes nos réparations et protégeons le véhicule pendant toute la durée de l'intervention. Une attestation d'assurance, à jour et à minima de moins de trois mois, peut être fournie par le centre sur simple demande.

Respect des normes en vigueur

Nos interventions sont conformes à la législation et aux réglementations spécifiques, notamment la norme 43R.

Une garantie contre les malfaçons

La satisfaction et la sécurité de nos clients sont notre priorité : nous garantissons la qualité de nos réparations et remplacements.

En signant cette Charte, le Centre reconnaît et accepte ces engagements selon les conditions ci-dessus.

A _____

Le _____

Pour le Centre de _____

M.

Annexe 1 : Principes de l'application des tarifs conseillés par le constructeur

Produits/services à facturer	Plafonnement de prise en charge des Sinistres aux tarifs HT conseillés
Pièces de rechange conformes aux prescriptions techniques du constructeur	Tarifs conseillés par le constructeur
Accessoires	Tarifs conseillés par le constructeur
Temps de Main d'oeuvre	Tarifs conseillés par le constructeur
Kit colle	Tarifs conseillés par le constructeur
Gel capteur	Tarifs conseillés par le constructeur
Taux de main d'oeuvre / Par catégories de véhicules	Tarifs centre local ou enseigne
Recalibrage caméra (ADAS)	Tarifs centre local ou enseigne
Réparation d'impact(s)	Tarifs centre local ou enseigne